

Le droit de poser des questions

Les actionnaires, les titulaires de droits de souscription, les porteurs d'obligations¹ et les porteurs d'obligations convertibles peuvent poser des questions écrites au conseil d'administration et au commissaire avant l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2021, en soumettant ces questions à NV Bekaert SA le **jeudi 6 mai 2021 au plus tard**.

Une question écrite posée endéans ce délai recevra une réponse à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2021:

- si la question se rapporte aux sujets de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire;
- dans la mesure où la communication de données ou de faits ne porte pas préjudice à NV Bekaert SA et n'est pas en conflit avec les engagements de confidentialité souscrits par NV Bekaert SA ou ses administrateurs; et
- si les titres de l'actionnaire, le titulaire de droits de souscription, le porteur d'obligations¹ ou le porteur d'obligations convertibles posant la question, sont enregistrés à son nom à la date d'enregistrement du **mercredi 28 avril 2021**, et si l'actionnaire, le titulaire de droits de souscription, le porteur d'obligations¹ ou le porteur d'obligations convertibles a notifié à NV Bekaert SA sa volonté de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire le **jeudi 6 mai 2021 au plus tard**.

Une question posée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire recevra une réponse dans les mêmes conditions.

Toute question écrite doit être adressée à l'une des adresses suivantes:

NV Bekaert SA
Secrétaire générale - Assemblées Générales
Bekaertstraat 2
BE-8550 Zwevegem
Belgique

Adresse e-mail: generalmeetings@bekaert.com.

Pour les actionnaires, les titulaires de droits de souscription, les porteurs d'obligations¹ et les porteurs d'obligations convertibles qui choisissent d'utiliser la plateforme AGM+, cette plateforme leur permet de soumettre des questions écrites à l'avance, à condition de respecter le délai susmentionné.

Les actionnaires, les titulaires de droits de souscription, les porteurs d'obligations¹ et les porteurs d'obligations convertibles qui participent virtuellement à l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent également poser des questions lors de la réunion via la plateforme AGM+. De plus amples informations à ce sujet seront communiquées via l'adresse du site internet suivante: www.bekaert.com/generalmeetings

¹ Seuls les porteurs d'obligations émises avant le 1er janvier 2020 ont le droit de participer et de poser des questions à l'Assemblée Générale Ordinaire.